



SYNDICAT NATIONAL UNIFIE DES IMPOTS

80,82 rue de Montreuil - 75011 PARIS Tel : 01.44.64.64.44 Télécopie : 01.43.48.96.16

Le 1^{er} décembre 2004

LA D.G REVIENT SUR LA PAROLE DONNEE AUX CSI !!!

Mardi 30 novembre, les agents du CSI de Marseille se sont réunis en AG, à l'appel de l'intersyndicale SNUI – SNADGI CGT. A la suite, 71 % de grévistes ont bloqué le fonctionnement du CSI, notamment le « batch journalier Médoc ». Ce n'était pas une panne technique mais bien une panne du dialogue social.

La DG a changé le cadre des suppressions d'emplois dans les CSI.

Depuis la fin du conflit de 97/98, les postes constatés vacants étaient supprimés, à posteriori, lors des CTP suivants les mouvements de mutations.

Pour le mouvement de septembre 2005, **des postes pourvus** seront supprimés dans tous les CSI, entraînant des «**mutations d'office**», hors de la sphère informatique et donc avec une baisse très significative du pouvoir d'achat.

Compte tenu des importantes pertes d'emplois dans les DSF, ces arrivées vont encore alourdir les mouvements de mutations. Le SNUI condamne ces suppressions qui remettent en cause les missions informatiques de la DGI (privatisation de l'écriture des applications, de l'impression des 2042, etc...).

A la demande du SNUI (lettre ouverte de janvier 2004), la DG s'était engagée lors du Groupe de travail du 2 avril 2004, à ne pas supprimer tous les postes vacants lorsque leur nombre serait supérieur à celui des suppressions de postes décidé au CTPC.

Rappelons que ces vacances d'emplois, de catégorie C, ne seront jamais pourvues car la DG refuse les mouvements « entrants » d'agents C dans les CSI.

Motif de la grève au CSI Marseille :

En rupture avec cet engagement de la DG, pourtant répété par l'encadrement local et par la Directrice de l'Informatique lors d'une récente visite au CSI 13, l'administration vient d'annoncer à deux agents qu'ils devaient déposer une demande de mutation.

Le SNUI dénonce ce revirement de l'administration et exige qu'elle revienne à son premier discours.

Au plan national, le SNUI a immédiatement invité l'intersyndicale afin de déterminer les modalités d'organisation **d'une journée de grève nationale des CSI**. Pour le SNUI, la plate forme revendicative doit porter sur la question générale de l'emploi à la DGI, sur les conséquences de cette politique sur les missions et les droits des agents et sur le retour à la « parole initiale de la DG ».

Dans les CSI, les jours qui viennent seront encore marqués par des CTPS. Le SNUI agira localement, dans l'unité la plus large, pour mobiliser les agents et refusera de siéger dans ces instances.

Partout, les agents des CSI doivent se réunir pour préparer la journée de grève nationale.

L'AG des personnels du CSI 13 (intersyndicale SNUI – CGT) du 1^{er} décembre a proposé que la journée nationale de grève des CSI soit «encadrée» de 2 jours aux cours desquels les agents limiteraient leur présence dans le CSI, aux horaires des plages fixes. Pour le SNUI, cette action pourrait être fixée entre le jeudi 9 décembre et la fin de la semaine suivante.

C'est la proposition que portera le SNUI à l'intersyndicale nationale.